



Administration Communale  
d'Aubange

## **EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL**

**Séance du** : 06 juillet 2020

**Présents** :

Madame BIORDI, Bourgmestre, Présidente f.f.,  
Echevine et Messieurs KINARD, DEVAUX, JACQUEMIN, BINET, Echevins,  
Madame HABARU, Présidente CPAS ;  
Madame TOMAELLO H., Directeur général f.f.,

**Excusé** :

Monsieur DONDELINGER, Bourgmestre,

## **ORDONNANCE TEMPORAIRE DE POLICE**

Le Collège,

Attendu qu'à l'occasion de la **Fête Foraine d'HALANZY**, les échoppes et les manèges des forains occuperont la Grand Place à 6792 HALANZY, **du 07/07/20 au 14/07/20 inclus**.

Attendu qu'il importe de prévoir et d'interdire les encombrements et embarras de la circulation ;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment son article 130bis relative aux ordonnances de police ;

## **ORDONNE** :

**Article 1.** :

La circulation et le stationnement des véhicules à moteur seront **interdits sur la Grand Place à 6792 HALANZY, depuis ses intersections avec les rues Saint-Rémy et du Fossé du 07/07/20 au 14/07/20 inclus**.

**Article 2.** :

La signalisation routière adéquate sera placée par le Service des Travaux de la Commune le 03/07/20. Elle sera maintenue parfaitement visible pendant toute la durée de la manifestation. Les panneaux de signalisation seront équipés afin d'y accrocher la présente ordonnance.

**Article 3.** :

Les contrevenants aux dispositions des articles 1 et 2 sont passibles des peines de police sans préjudice des peines plus sévères comminées par la loi sur la circulation routière.

**Article 4.** :

La présente ordonnance sera publiée conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD et sortira ses effets immédiatement.

**Article 5.**

Copie de la présente sera adressée à Monsieur le Procureur du Roi, Monsieur le Président du Tribunal de Police à ARLON, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Zone de Police Sud-Luxembourg et au Service des Travaux de la Commune d'Aubange.

**Article 6.** :

Les responsables du chantier sont chargés de distribuer un toute boîte dans les rues concernées en vue d'informer l'impact de mobilité lié aux travaux.

Par le Collège :  
Le Directeur Général f.f.,  
(s) TOMAELLO H.

La Présidente,  
(s) BIORDI V.

Pour extrait conforme :  
Aubange, le 06/07/20

Le Directeur Général f.f.,  
TOMAELLO H.

Le Bourgmestre f.f.,  
BIORDI V.